

Déclarer ses revenus en ligne

Pour déclarer ses revenus sur internet, vous devez vous munir au préalable de votre **dernier** avis d'impôt sur le revenu et de votre déclaration pré-remplie.

Sans ces 2 documents vous ne pourrez pas accéder à votre compte

Il faut aller sur le site <http://www.impots.gouv.fr/>

Bienvenue sur le site de l'administration fiscale

La télédéclaration, C'est plus simple et adapté à tous

ACCÈS DIRECT À MA DÉCLARATION EN LIGNE

La tendance du trafic : fluide moyen chargé

PARTICULIERS

PROFESSIONNELS

COLLECTIVITES LOCALES

DOCUMENTATION

STATISTIQUES

RECHERCHE

Cliquez sur « **Particuliers** »

Cliquez ensuite sur

Services en ligne

➤ Accédez à votre déclaration en ligne

Note : Le site impots.gouv.fr contient beaucoup d'autres choses. Vous y trouverez un calculateur d'impôt sur le revenu, de frais réels, d'ISF, etc. ...

Accédez avec vos identifiants

La saisie de toutes les zones est obligatoire.

Numéro fiscal ? Saisissez votre numéro fiscal à 13 chiffres figurant en haut de la première page de votre dernière déclaration de revenus.

Numéro de télédéclarant ? Saisissez votre numéro de télédéclarant à 7 chiffres figurant en haut de la première page de votre dernière déclaration de revenus.

Revenu fiscal de référence ? Saisissez le montant figurant sur votre dernier avis d'impôt sur le revenu.

Valider

Là vous devez entrer 3 choses

- Numéro fiscal
- Numéro de télédéclarant
- Revenu fiscal de référence

Vous trouverez les 2 premiers sur votre déclaration pré-remplie.

Le 3e se trouve à la fin de votre **dernier** avis d'impôt sur le revenu

Si vous ne savez pas trop où les chercher, cliquez sur les petits « ? » à côté de chacun.

Cliquez sur « **Valider** »

Là on vous demande une adresse mail (obligatoire) et un téléphone (facultatif)
Cliquez sur



A partir d'ici, la déclaration électronique ressemble à la déclaration papier. Vous y trouverez les même formulaire pré-remplis

A tout moment, vous pouvez passer d'un formulaire à l'autre avec les boutons « **Retour** » et « **Suite** », situés tout en bas de la page.



Si vous souhaitez rajouter un formulaire à votre déclaration, cliquez sur le bouton (situé en haut de la page).



L'administration fiscale retient les éléments ci-dessous pour le calcul de votre imposition.

Tous les éléments télé-déclarés ont bien été pris en compte. Le montant de l'impôt sur le revenu, qui vous est affiché, a été calculé sous réserve du calcul définitif de la prime pour l'emploi et notamment de la prise en compte d'éventuels acomptes mensuels déjà versés.
Le montant de votre impôt sur le revenu vous sera communiqué avec votre Avis d'impôt.

Attention : votre déclaration en ligne n'est pas terminée. Elle ne sera définitive qu'après signature.

SITUATION DU FOYER FISCAL		
Monsieur : DAVID CHRISTIAN AUGUSTIN CHAPELIER né le 14/10/1980 - CAEN (14)		
Situation de famille : Célibataire (ou veuf en union libre)		
Respect de charge : O		
Adresse électronique : david.chape@orange.com		
PERIODE AU 1er JANVIER 2011		
COTISER EN LIGNE		
14000 CHEN		
SITUATION DE REVENUS FISCAL 2010 (2010)		
Contributions et impôts fiscaux payés		
Date/Revenu	Libellé	Valeur
07/01	AN, 1er janvier 2011, accusé de vos déclarations fiscales (un appareil) (structure de déduction)	0,00
Règlements, cotisations, primes pour l'emploi		
Date/Revenu	Libellé	Valeur
1/01	Épargne - vous	330,00
1/01	Revenus employment - vous	625,00
1/01	PEE - nombre d'heures travaillées - vous	400

Pour connaître le détail de votre impôt ou corriger votre déclaration, cliquez sur les boutons ci-dessous avant de signer :



détail de votre impôt

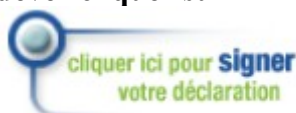
Vous avez oublié de remplir une case, ou vous souhaitez vérifier votre saisie

corriger votre déclaration

cliquer ici pour signer votre déclaration

A la fin de votre déclaration, le site calcule le montant de votre impôt sur le revenu et vous affiche le résumé.

Pour valider votre déclaration, **vous devez cliquer sur**



Accusé de réception
Monsieur DAVID CHRISTIAN AUGUSTIN CHAPELIER, merci de votre déclaration en ligne.


Voici les informations associées à votre déclaration :


- Procédure : Déclaration des revenus 2010
- Numéro de lot : 11140148687371
- Date de dépôt : 9 juin 2011 à 13:55:39 (heure de Paris)
- Désignation du soumissionnaire : M DAVID CHRISTIAN AUGUSTIN CHAPELIER
- Numéro fiscal du soumissionnaire : 0084894521047

Votre déclaration est maintenant terminée. Vous avez la possibilité de visualiser, d'imprimer ou de sauvegarder votre accusé de réception.

Accusé de réception - visualiser, imprimer et sauvegarder

Un accusé de réception signé vous a été délivré par l'administration fiscale. Cet accusé de réception atteste du dépôt de votre document et est opposable à l'administration fiscale. Vous avez la possibilité de l'imprimer et/ou de le sauvegarder : pour cela utilisez obligatoirement les commandes ci-contre.

 **imprimer**

 **sauvegarder**

Attention : l'accusé de réception signé qui vous est présenté sur cette page ne vous sera pas envoyé par courrier. Si vous ne le sauvegardez pas immédiatement, vous pourrez le consulter et l'imprimer en vous connectant ultérieurement à votre compte fiscal en ligne.

Vous aurez ensuite un accusé de réception (au format PDF), vous pouvez soit l'imprimer soit le sauvegarder sur votre ordinateur.

Et voilà, c'est fait.

Quelques remarques / conseils pour finir

- Vous disposez d'un délai supplémentaire si vous déclarez vos revenus sur internet (2 à semaines en général).
- Vous pouvez recommencer votre déclaration à tout moment. C'est la dernière en date qui sera prise en compte.
- L'accusé de réception vous permet de disposer d'une preuve (que vous n'aurez pas si vous déclarez sur papier).
- Le site impots.gouv.fr contient beaucoup d'autres choses. Vous y trouverez un calculateur d'impôt sur le revenu, de frais réels, d'ISF, etc. ...
N'hésitez pas à vous en servir.